



Séance en 3D relief lors du Festival d'Annecy 2009.

Du flou dans le relief

Les exploitants face à l'enjeu 3D

LA 3D RELIEF DEMEURE POUR L'HEURE LIÉE À LA PROJECTION EN SALLES, ARGUMENT DE POIDS POUR ENRIQUETTER LE PIRATAGE. POUTRANT, MALGRÉ LES EFFORTS FOURNIS POUR QUE L'EXPÉRIENCE SOIT CONVAINCANTE, LE CHEMIN À PARCOURIR POUR ÉQUIPER UNE MAJORITÉ DE CINÉMAS EN FRANCE RESTE LONG. ÉTAT DES LIEUX.

Le tournage d'un film en 3D relief n'impose pas de difficultés techniques majeures. Pour les œuvres en prises de vues réelles, avec deux caméras fixées sur un support assurant la captation des images stéréoscopiques, le surcoût demeure d'autant plus faible que le recours aux pellicules onéreuses n'est plus nécessaire, avec l'enregistrement des fichiers vidéo sur disque dur. Une production d'animation comme *Monstres contre Aliens* (Rob Letterman et Conrad Vernon, 2009) est plus simple encore, car les images sont conçues dès le départ en 3D. Pour passer au relief, il suffit alors de générer deux images issues de deux points de vue différents dont les positions correspondent à l'écartement des yeux (cf. pages 30-31). Il est de plus aisé de revenir de la 3D relief à une version classique si la salle de cinéma est équipée d'un projecteur numérique, puisqu'il suffit de projeter une seule image.

Pour autant, la mise en scène ne s'en trouve pas simplifiée, notamment en ce qui concerne le "relief jaillissant" (qui désigne un objet semblant

sortir de l'écran), car l'image doit être d'une netteté absolue durant le mouvement. Enfin, à l'instar de toute technique, la 3D relief doit être au service du scénario et non l'inverse, comme l'affirme le producteur Jeffrey Katzenberg : "La 3D ne fera jamais d'un mauvais film un bon film, mais sera une valeur ajoutée importante". À savoir que l'ensemble de ces ajustements entraîne un surcoût global de 5 à 10 % au tournage, et 30 % en postproduction. Un constat qui pousse le Centre National de la Cinématographie à soutenir les films via l'aide baptisée "Nouvelles technologies" qui, sur le second semestre 2008, aura permis à huit projets de bénéficier d'une aide totale de 525 000 €.

L'ÉQUIPEMENT DES SALLES

Si le développement du numérique facilite la conversion en 3D relief, plusieurs questions restent en suspens. Côté distribution, fin les copies de films dépassant les 1 000 € l'unité : dorénavant, les films sont acheminés sous forme de disques durs amovibles avec un coût de stockage avoisinant 100 €, alors que des systèmes de téléchargement par satellite se développent afin de réduire encore les frais. En revanche, côté exploitation, l'importance des investissements constitue un frein véritable à l'explosion technologique annoncée. Pour proposer des images en 3D relief, une salle de cinéma doit remplacer son projecteur 35mm par un vidéoprojecteur

très haute résolution dont le coût oscille entre 45 000 et 175 000 €. Dès lors, inutile d'espérer une généralisation des installations aux salles indépendantes déjà fragilisées.

Deux procédés de lunettes réalisent par ailleurs pour tenter d'imposer le relief. Le premier, qui procure un relief satisfaisant, est un système à lunettes passives au coût dérisoire : basée sur des verres polarisants avec monture en plastique, la paire ne coûte que 0,30 € en moyenne. Supportée par tous types de spectateurs en raison de sa légèreté, son entretien est bon marché et la perte financière minime en cas de vol. Mais, pour que le système n'altère la polarisation des images, les exploitants doivent équiper les salles d'écrans métallisés, à l'exception des salles à écran sphérique - comme la Géode à Paris - sur lesquelles le procédé n'a aucun effet. Le système des lunettes actives ne nécessite quant à lui aucune modification. L'alternative serait donc plus intéressante, si le coût des lunettes n'était décuplé (il faut compter 40 € en moyenne) et le système électronique fonctionnant sur batterie à la charge de l'exploitant. Et, si le confort de visionnage est indéniable, ces lunettes sont aussi plus lourdes, ce qui reste handicapant pour le jeune public. La solution viendrait-elle, comme l'estime Katzenberg, encore, de l'ici peu les spectateurs apporteront leurs propres paires de lunettes stéréoscopiques au cinéma ?

PERSPECTIVES D'AVENIR

En France, la diffusion de films en 3D relief reste pour l'heure confidentielle : pour preuve, *Monstres contre Aliens* n'a été projeté avec ce procédé que dans 44 salles sur les 799 allouées (soit 5 % des copies) et, sur les quinze premiers jours d'exploitation, ce réseau a totalisé 12 % des entrées, sachant que 23 cinémas programmaient en même temps des deux versions pour laisser le choix au public. Le distributeur Paramount France affirme que "la version 3D a réalisé 58 % des entrées sur ces 23 sites, ce qui est une excellente nouvelle pour notre industrie car cela démontre qu'une grande partie du public français est prête à payer un supplément pour vivre la fantastique expérience de la 3D". Un discours relayé par Véronique Cayla, directrice générale du CNC, pour qui "les films en relief gagnent les faveurs des spectateurs, notamment les jeunes, qui de toute évidence, sont prêts à payer plus cher leur place". Le tarif d'entrée entraîne pourtant un surcoût de 2 à 3 € en moyenne. Or, là où Disney compensait avec le haut coût des lunettes en reversant 0,60 € aux salles, Paramount n'a rien négocié de tel avec les exploitants qui ont dû répercuter le montant sur le billet, voire rogner sur leurs marges. D'où la situation insensée de réseaux comme Kinépolis qui, ayant pourtant investi dans la projection en relief, ont préféré diffuser le film en 35mm ! Il est vrai qu'à raison de 12 à la place (le calcul est vite fait pour une séance en famille), ce n'est certes pas une manière d'attirer le grand public vers une technologie en soif de démocratisation.

Alors que des efforts considérables sont réalisés aux États-Unis pour accélérer l'implantation de la 3D relief (basculément estimé pour 2011), la France ne rattrape que timidement un retard dû à des réticences, tantôt liées à une avancée technologique qui ne doit pas être de la poudre aux yeux, tantôt à un amortissement pas forcément assuré, du moins sur le court terme. Là réside l'équation : faut-il équiper tout ou partie du réseau national, avec le risque d'une banalisation d'une technique jouissant peut-être surtout de l'attrait de la nouveauté ? Et comment partager les recettes ? Davantage pour le distributeur qui paie une postproduction plus coûteuse, ou pour l'exploitant qui a fait l'effort d'investir dans un matériel onéreux ? Actuellement, sur les 5 400 salles françaises, seules

350 possèdent un équipement numérique. Un chiffre que le CNC encourage au développement, plusieurs mesures ayant été annoncées mi-avril, dont la création d'un fonds de mutualisation destiné à collecter et réaffecter la contribution des distributeurs vers les salles adhérentes, et garantissant aux exploitants la couverture de la principale part de leur investissement. Dans le même temps, le groupe CGR annonçait la signature d'un accord avec Real D en vue d'équiper 200 écrans sur 400, optant pour le système à lunettes passives. Reste à espérer que la télévision ne prenne pas de court l'industrie cinématographique, des constructeurs tels que Samsung ou Philips menant des recherches sur la conception de téléviseurs incluant des puces électroniques capables de restituer une image en relief, sans avoir besoin de lunettes actives...

BERSENDE BOLLUT



Monstres contre Aliens, de Rob Letterman et Conrad Vernon, 2009.